



NOS SALAIRES !

JEUDI 8 OCTOBRE 2026

NOS RESPONSABILITÉS SONT IMMENSES. NOS SALAIRES NE LE SONT PAS.

Accueillir les jeunes enfants, accompagner leur développement et soutenir les familles exigent des compétences, des qualifications et une responsabilité considérable.

Pourtant, nos métiers restent parmi les moins bien rémunérés.

LE SNPPE EXIGE UNE REVALORISATION SALARIALE POUR TOUTES ET TOUS, SANS EXCEPTION.

ASSISTANT·ES MATERNEL·LES

- Un salaire horaire minimal réellement revalorisé.
- La reconnaissance de l'expérience et des compétences.
- De meilleurs droits sociaux et une retraite digne.
- Une revalorisation financée sans augmenter le reste à charge des familles.

MICRO-CRÈCHES FINANCÉES PAR LE CMG

- La fin de leur exclusion des dispositifs d'attractivité.
- Des financements publics consacrés aux augmentations de salaire.
- La reconnaissance des diplômes, de l'ancienneté et des responsabilités.

FONCTION PUBLIQUE

- Revalorisation du point d'indice et des grilles.
- Complément de traitement indiciaire pour la petite enfance.
- Primes d'attractivité pérennes.
- Fin des inégalités d'IFSE entre métiers et collectivités.

PRIVÉ ET ASSOCIATIF

- Revalorisation durable des minima conventionnels.
- Reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté.
- Augmentations pérennes plutôt que primes ponctuelles.
- Obligation de reverser aux salarié·es les financements publics destinés à l'attractivité.

PAS DE REVALORISATION À DEUX VITESSES !

Les aides publiques doivent bénéficier directement aux professionnel·les, quels que soient leur métier, leur employeur ou leur mode d'accueil.

PAS D'ATTRACTIVITÉ SANS REVALORISATION SALARIALE

LE 8 OCTOBRE, LA PETITE ENFANCE SE MANIFESTE !